



République Française
MAIRIE DE CHATEAUFORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme

Objet et durée de l'enquête : Par arrêté n°2019-03 en date du 10 mai 2019, le Maire de la Commune de Châteaufort a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Châteaufort. L'enquête aura lieu

Du lundi 03 juin 2019 13h30 au vendredi 05 juillet 2019 17h00 inclus
soit 33 jours consécutifs

Caractéristiques du projet : Le projet de modification du PLU soumis à enquête publique porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU afin de faciliter à court terme la réalisation d'une opération résidentielle mixte d'une capacité de 65 logements environ dont 25 % de logements à caractère social.

Commissaire enquêteur : A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Gérard DECHAUMET, demeurant à VAUCRESSON (92420) en qualité de commissaire enquêteur ;

Modalité d'accès au dossier : Le public pourra consulter le dossier, y compris des avis des autorités compétentes et noter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet : **le lundi de 13h30 à 17h00, le mardi, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 18h et le samedi de 10 h00 à 12h00** à l'exception des jours fériés.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté aux mêmes conditions sur un poste informatique situé à l'accueil de la mairie. Il est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-chateaufort78.fr>. En outre, un registre dématérialisé pourra être consulté à l'adresse suivante : <http://modification1-plu-chateaufort.enquetepublique.net> Le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : modification1-plu-chateaufort@enquetepublique.net

Permanences du commissaire enquêteur et présentation des observations : Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux permanences fixées à la Mairie de CHATEAUFORT aux heures suivantes :

- **Le mercredi 19 juin 2019 de 17 heures à 20 heures**
- **Le samedi 22 juin 2019 de 09 heures à midi**
- **Le samedi 29 juin 2019 de 09 heures à midi**

Formalités à l'issue de l'enquête, accès au rapport et conclusions du commissaire enquêteur : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après réception des registres et des éventuels documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera M. le Maire de la Commune de Châteaufort ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales, consignés dans un procès-verbal de synthèse. La Commune de Châteaufort disposera alors d'un délai de quinze jours pour répondre à ces observations. Dans le délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera à M. le Maire l'exemplaire du dossier d'enquête les registres et les pièces annexées ainsi que son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport d'enquête et ses conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles. M. le Maire de Châteaufort transmettra le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur au Préfet. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, par le public, pendant un an à compter de leur date de dépôt, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie. Ils seront également accessibles sur le site internet de la Commune de Châteaufort: <http://www.mairie-chateaufort78.fr> pendant une période d'un an à compter de leur date de dépôt. Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces au Maire de la commune, 19 place Saint Christophe 78117 CHATEAUFORT

Décision au terme de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête publique et remise du rapport, la Commune de Châteaufort se prononcera par délibération de son Conseil Municipal, au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera, s'il a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation. En cas de conclusions défavorables du commissaire enquêteur, le projet devrait faire l'objet d'une délibération motivée de la Commune de Châteaufort.

Responsable du projet : La personne responsable du projet est Monsieur Patrice PANNETIER Maire de Châteaufort. Elle pourra communiquer toute information concernant le projet sur demande adressée à : Mairie, 19 place Saint Christophe 78117 CHATEAUFORT Tél: 01.39.56.76.76- Fax: 01.39.56.29.71 - Courriel: accueil@mairie-chateaufort78.fr.

Le Maire : Patrice Pannetier